



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24057501

le.

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

22 MARS 2024

GRÈFFE

Greffier

N° d'entreprise : **0409 607 640**

Nom

(en entier) : **Fonds de Prévoyance CBR**

(en abrégé) :

Forme légale : **Organisme de Financement de Pension**

MONITEUR BELGE
DIRECTION

29 MAART 2024

BELGISCH STAATSBLAD
BESTUUR

Adresse complète du siège : **Parc de l'Alliance, Boulevard de France 3-5 à 1420 Braine l'Alleud**

Objet de l'acte : Nomination et composition du Conseil d'Administration

Suite à l'approbation par la FSMA de la nomination de Madame Leen VAN AUDENAERDE née le 14 juin 1969 à Wetteren (Belgique), domiciliée Den Blommaert, 6 à B-2540 Hove (Belgique), en tant qu'administrateur, l'Assemblée Générale ratifie cette nomination.

Monsieur Sunnira Ly, né le 15 août 1975 à Paris 14ème (France), domicilié Avenue du Zodiaque, 87 à 1410 Waterloo (Belgique), Monsieur Pierre Jossart né le 23 septembre 1969 à Ixelles (Belgique), domicilié Rue des Mésanges Bleues, 30 à 1420 Braine l'Alleud, et Madame Véronique Caron née le 17 octobre 1968 à Ixelles (Belgique), domiciliée Rue Auguste Beernaert, 32 à 1170 Watermael-Boitsfort (Belgique), sont démissionnaires de leur poste d'administrateur du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration propose, sous réserve d'approbation par la FSMA, la nomination de Madame Audrey van de Kerchove, née le 19 juin 1987 à Bruxelles (Belgique), domiciliée à Drève des dix mètres, 143 à 1410 Waterloo (Belgique). Cette proposition est approuvée par les membres de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, il est décidé de ne pas procéder au remplacement du départ de deux administrateurs : le Conseil d'Administration sera composé de 4 administrateurs représentant l'employeur et de 4 administrateurs représentant les employés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)